Nations Unies ST/IC/2016/7

Secrétariat

14 janvier 2016

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Désignation des lieux d'affectation aux fins du congé de détente**

1. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/2011/7 et Amend.1 et 2 sur le congé de détente, et à l'issue de consultations interinstitutions, le Bureau de la gestion des ressources humaines approuve par la présente circulaire la liste des lieux d'affectation donnant droit au congé de détente, la périodicité du congé et les localités où il est pris. On trouvera en annexe la liste des lieux d'affectation ouvrant droit au congé de détente au 1er janvier 2016.

2. Dans les lieux d'affectation où la périodicité du congé a été réduite, le nouveau cycle prend effet immédiatement. Dans les lieux d'affectation où elle s'est accrue (de 4 à 6, de 6 à 8 ou de 8 à 12 semaines) et dans ceux où le congé a été supprimé, les fonctionnaires ou autres personnes autorisées ayant commencé avant le 1er janvier 2016 à accomplir une période de service donnant droit au congé de détente pourront en bénéficier à l'issue de la période qui donnait précédemment droit au congé. La nouvelle périodicité s'appliquera à compter de la date du retour au lieu d'affectation.

3. Si la sécurité et les conditions de vie et de travail s'améliorent ou se dégradent dans le courant de l'année dans un lieu d'affectation donné, le Bureau de la gestion des ressources humaines peut, à l'issue de consultations interinstitutions, modifier la périodicité du congé. L'évolution notable des conditions qui règnent dans un lieu d'affectation peut également conduire à l'inscription de ce lieu sur la liste ou à sa radiation.

* Date d'expiration de la présente circulaire : 30 juin 2016.

16-02425 (F) 250216 250216

Merci de recycler

Annexe

Liste des lieux d'affectation approuvés par le Bureau de la gestion des ressources humaines aux fins du congé de détente (au 1er janvier 2016)

Lieu d'affectation	*Périodicité*	*Localité désignée aux fins du congé*
Afghanistan		
Tout le pays	6 semaines	Doubaï
Algérie		
Tindouf	8 semaines	Las Palmas
Burkina Faso		
Djibo, Dori	12 semaines	Ouagadougou
Burundi		
Bujumbura, Gitega, Makamba, Ngozi	8 semaines	Nairobi
Cisjordanie		
Ramallah	8 semaines	Amman
Colombie		
Quibdo	12 semaines	Bogota
Côte d'Ivoire		
Tout le pays sauf Abidjan et Yamoussoukro	8 semaines	Accra
Éthiopie		
Kebridehar	6 semaines	Addis-Abeba
Jijiga	8 semaines	Addis-Abeba
Gaza		
Gaza	8 semaines	Amman
Golan syrien occupé		
Golan syrien occupé	8 semaines	Amman
Guinée[a]		
Nzerekore	12 semaines	Accra
Haïti		
Tout le pays	8 semaines	Saint-Domingue
Indonésie		
Jayapura	12 semaines	Jakarta

Lieu d'affectation	*Périodicité*	*Localité désignée aux fins du congé*
Iraq		
Bagdad, Kirkouk, Dohouk	4 semaines	Amman
Bassorah, Erbil, Souleimaniyé	8 semaines	Amman
Kenya		
Dadaab, Wajir, Liboi	6 semaines	Nairobi
Kakuma	8 semaines	Nairobi
Kirghizistan		
Och	8 semaines	Istanbul
Libéria		
Tout le pays	8 semaines	Accra
Libye		
Tout le pays	6 semaines	Malte
Mali		
Gao, Kidal, Tessalit	4 semaines	Dakar
Mopti, Tombouctou	6 semaines	Dakar
Bamako, Kayes	8 semaines	Dakar
Myanmar		
Sittwe	8 semaines	Yangon
Myitkyina (État de Kachin)	12 semaines	Yangon
Népal		
Bharatpur, Bidur, Charikot, Dhunche, Gorkha, Manthali	12 semaines	Katmandou
Niger		
Diffa	6 semaines	Niamey
Maradi, Tahoua, Zinder	12 semaines	Niamey
Nigéria		
Maiduguri	6 semaines	Accra
Bauchi, Gombe, Kaduna, Yola	8 semaines	Accra
Ouganda		
Moroto	8 semaines	Kampala
Kitgum	12 semaines	Kampala

Lieu d'affectation	*Périodicité*	*Localité désignée aux fins du congé*
Pakistan		
Peshawar, Quetta	6 semaines	Doubaï
Islamabad, Karachi, Lahore	8 semaines	Doubaï
Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Port Moresby	12 semaines	Brisbane
Philippines		
Cateel, Cotabato	8 semaines	Manille
Guiuan	12 semaines	Manille
République arabe syrienne		
Tout le pays (sauf le secteur alpha de la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement)	4 semaines	Amman
République centrafricaine		
Tout le pays	6 semaines	Yaoundé
République démocratique du Congo		
Aru, Beni, Bili, Bukavu, Bunia, Butembo, Dungu, Goma, Kalemie, Mahagi, Uvira	6 semaines	Entebbe
Bandundu, Gemena, Kamina, Kananga, Kindu, Kisangani, Matadi, Mbandaka, Mboko, Mbuji-Mayi	8 semaines	Entebbe
Lubumbashi	12 semaines	Entebbe
République populaire démocratique de Corée		
Pyongyang	8 semaines	Beijing
Sierra Leone[a]		
Tout le pays sauf Freetown	6 semaines	Accra
Somalie		
Baidoa, Beledweyne, Bousasou, Dolo, Galkacyo, Garowe, Johar, Kismaayo, Mogadiscio, Wajid	4 semaines	Nairobi
Hargeisa	6 semaines	Nairobi

Lieu d'affectation	*Périodicité*	*Localité désignée aux fins du congé*
Soudan		
Abyei, Bouram (Darfour méridional), Al Daein (Darfour), Al-Fasher (Darfour), Al Geneina (Darfour), Foro Burunga (Darfour occidental), Gereida (Darfour méridional), Habila (Darfour occidental), Kabkabiya (Darfour), Kadougli, Kass (Darfour), Khor Abéché (Darfour méridional), Khor Omer, Koutoum (Darfour), Labado (Darfour méridional), Malha (Darfour septentrional), Mallit (Darfour septentrional), Masteri (Darfour occidental), Morni (Darfour occidental), Mouglad (Kordofan méridional), Mouhajeriya (Darfour occidental), Moukjar (Darfour), Nertiti (Darfour occidental), Nyala (Darfour), Saraf Omra/Oumra (Darfour septentrional), Changel-Tobaya (Darfour septentrional), Cheiria (Darfour méridional), Tawil (Tawila) (Darfour septentrional), Tine (Darfour occidental), Oum Baro (Darfour occidental), Oum Kaddada (Darfour septentrional), Zalingei (Darfour), Zam Zam (Darfour septentrional)	6 semaines	Entebbe
Ed-Damazin	8 semaines	Entebbe
Soudan du Sud		
Aweil, Bentiu, Bor, Gok Machar, Djouba, Kwacjok, Malakal, Melut, Pibor, Roumbek, Yirol	6 semaines	Entebbe
Kapoeta, Torit, Waw, Yambio	8 semaines	Entebbe
Sri Lanka		
Kilinochchi	12 semaines	Colombo
Tchad		
Baga Sola	6 semaines	Addis-Abeba
Abéché, Farchana, Goré, Goz Beida, Mao, N'Djamena, Sarh	8 semaines	Addis-Abeba
Turquie		
Antakya	8 semaines	Ankara
Ukraine		
Donetsk, Kramatorsk, Lougansk, Marioupol, Severodonetsk, Sloviansk	8 semaines	Kiev

Lieu d'affectation	*Périodicité*	*Localité désignée aux fins du congé*
Yémen		
Sanaa	4 semaines	Larnaka
Aden, Harad, Saada, Taëz	6 semaines	Larnaka

Note : La liste ci-dessus concerne les lieux d'affectation où des membres du Secrétariat de l'ONU sont en poste. Les institutions spécialisées, fonds et programmes publient leurs propres listes.

[a] La périodicité du congé de détente est de 6 semaines pour les fonctionnaires appelés à participer aux opérations de lutte contre l'Ebola; le nouveau cycle qui prend effet le 1er janvier 2016 s'applique aux autres fonctionnaires.